

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 16 mars 2023**

**DELIBERATION N° 3-2023-CFVU  
PORTANT SUR L'ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE  
DE LA COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-6, L 719-3 et D719-41 à D719-47,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur, et notamment ses articles 30 et 36,

Considérant les 2 candidatures présentées aux fonctions de Vice-Présidente de la CFVU,

Après que les 38 membres présents ou représentés aient procédé au vote à bulletin secret et constaté la répartition au premier tour des voix de la manière suivante :

1<sup>er</sup> tour :

- Mme Marie-Hélène GARELLI (22 voix)
- Mme Emilie LUMIERE (14 voix)

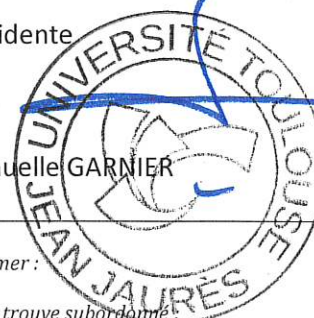
et deux bulletins blancs.

Mme Marie-Hélène GARELLI est élue Vice-Présidente de la Commission Formation et Vie Universitaire

A Toulouse, le 16 mars 2023

La Présidente

Emmanuelle GARNIER



**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*